



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2265

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal Centre Nautique  
Intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) - Exercice 2021

Direction des Finances

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2265 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE LYON SAINT-FONS VENISSIEUX (CNI) - EXERCICE 2021 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Conformément à ses dispositions, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal du Centre Nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Par délibération n° 2020/50 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur Olivier BERZANE et Mesdames Julie NUBLAT-FAURE et Béatrice DE MONTILLE en tant que représentants titulaires et Madame Victoire GOUST et Monsieur Patrick ODIARD en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Centre Nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Monsieur Olivier BERZANE est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Syndicat par délibération n°2020-08-24 du Comité syndical du 24 août 2020.

Le Centre Nautique Intercommunal (CNI) Vénissieux, Lyon Saint Fons a été créé en 1968 et ouvert en 1970.

Détruit par un incendie en novembre 2010, le CNI a rouvert ses portes le 10 juillet 2015.

L'effectif est de 33 équivalents temps plein.

L'arrêté préfectoral n° 2014 087 006 du 28 mars 2014 prévoit dans son article 4 :  
« Les communes membres du syndicat participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci selon la répartition suivante : »

Communes	Répartition des contributions
Vénissieux	45,00 %
Lyon	35,00 %
Saint Fons	20,00 %
Total	100,00 %

Stable entre 2015 et 2020 (647 500 €), la contribution fiscalisée de 2021 est appelée à hauteur de 749 875 € auprès des contribuables lyonnais.

### I- Compte administratif 2021

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du Syndicat constatés pour les exercices 2020 et 2021, et leurs évolutions entre ces deux derniers exercices :

Données hors écritures d'ordre et reports		2020	2021	taux d'évol
Epargne dégagée de la section de fonctionnement	<b>Recettes de gestion</b>	<b>2 377 377,19</b>	<b>2 651 752,21</b>	<b>11,5%</b>
	<i>Dont produits des services</i>	375 114,63	299 117,45	-20,3%
	<i>Dont contribution fiscalisée</i>	1 869 568,12	2 062 738,81	10,3%
	<i>Dont dotation et participation</i>	63 576,60	237 915,10	274,2%
	<i>Dont autres</i>	69 117,84	51 980,85	-24,8%
	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>2 191 825,17</b>	<b>2 136 057,58</b>	<b>-2,5%</b>
	<i>dont charges à caractère général</i>	591 198,23	598 940,97	1,3%
	<i>dont frais de personnel</i>	1 600 625,40	1 522 114,95	-4,9%
	<i>dont autres</i>	1,54	15 001,66	ns
		<b>Epargne de gestion</b>	<b>185 552,02</b>	<b>515 694,63</b>
	Résultat financier	- 18 509,02	- 18 442,20	-0,4%
	Résultat exceptionnel et provisions	- 61 555,98	95 855,90	-255,7%
	<b>Epargne brute</b>	<b>105 487,02</b>	<b>593 108,33</b>	<b>462,3%</b>
Remboursement de la Dette	Remboursement capital	382 468,92	301 142,00	-21,3%
Autofinancement disponible pour les dépenses d'équipement	<b>Epargne nette</b>	<b>- 276 981,90</b>	<b>291 966,33</b>	<b>-205,4%</b>
	<b>Recettes propres d'investissement</b> hors 1068	<b>9 610,76</b>	<b>33 381,29</b>	<b>247,3%</b>
	<b>Capacité d'autofinancement après dette</b>	<b>- 267 371,14</b>	<b>325 347,62</b>	<b>-221,7%</b>
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>505 658,46</b>	<b>47 663,48</b>	<b>-90,6%</b>
Financement par l'emprunt	<b>Appel à l'emprunt</b>	-	-	
	<b>Flux nette de dette</b>	- 382 468,92	- 301 142,00	-21,3%

Les recettes de gestion ont connu une progression de 11,5 % entre 2020 et 2021 du fait d'une progression de la contribution fiscalisée de + 10 % ainsi que d'une progression notable des dotations et participations expliquée par un effet de bord de la réforme de la taxe d'habitation et par une dotation de soutien de l'Etat au titre des pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Les produits des services s'élèvent à 299,1 K €, en baisse de 20,3 % par rapport à 2020. Pour mémoire, en 2019, avant la crise sanitaire, ce montant s'élevait à 871,1 K €

Concomitamment, les dépenses de gestion connaissent également une évolution de - 2,5 % expliquée par la diminution des frais de personnel de 78,5 K €

La dynamique des recettes de gestion étant supérieure à celle des dépenses, l'épargne de gestion progresse fortement pour s'établir à 515,7 K €

Les frais financiers sont stables.

Le résultat exceptionnel est positif de + 95,8 K €, notamment du fait d'une reprise de provision de 125 K €. Le remboursement des séances non réalisées sur la saison 2020/2021 du fait des restrictions sanitaires minore ce résultat à hauteur de 45,5 K €

Dans ces conditions, l'épargne brute s'établit à 593,10 K €, en très nette progression. Ce niveau permet de prendre en charge le remboursement du capital de l'emprunt contrairement à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement, dont le niveau est classiquement très variable d'un exercice à l'autre s'établissent en 2021 à 47,6 M €. Elles sont financées en intégralité par l'épargne nette disponible et les recettes propres d'investissement.

Le reliquat de cette capacité de financement vient accroître le résultat de clôture qui progresse de 277,6 K €

Dès lors, il n'est pas fait appel à l'emprunt en 2021.

Compte tenu de la progression de l'épargne brute et la baisse du niveau d'encours de dette, la capacité de désendettement diminue très notablement, pour s'établir à 2 ans fin 2021.

	2020	2021
Fonds de roulement 31/12/N en K€	114 565	392 250
Encours de dette au 31/12/N en K€	1 503 892	1 202 750
Capacité de désendettement (en années)	14,3	2,0

## II- Faits marquants 2021

L'année 2021 est encore marquée par les restrictions sanitaires. Si le nombre de jours d'ouverture progresse comparativement à 2020 (332 jours contre 209), la fréquentation peine à progresser : 131 286 entrées sont enregistrées. Ce niveau, comparable à 2020, s'établissait à 246 124 en 2019.

Dans ces conditions, le coût horaire moyen par usager, qui rapporte les dépenses de fonctionnement à la fréquentation totale) demeure élevé, soit 16,76 € contre 7,74 € avant Covid-19).

La fréquentation des différentes activités et les recettes perçues en contrepartie se répartissent ainsi :

	Fréquentation	Recettes
Natation scolaire	53,13%	62 457 €
Natation grand public	28,04%	154 009 €
Association et locations ponctuelles	11,52%	32 732 €
Aquagym	4,56%	64 628 €
Bébés nageurs premières bulles	2,16%	46 890 €
Autres	0,59%	10 487 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>371 203 €</b>

Il convient de préciser que les recettes de natation scolaires figurant ci-dessus émanent uniquement de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes respectivement pour les collégiens et les lycéens. En revanche, les recettes de natation scolaire des élèves du primaire sont intégrées aux contributions fiscalisées des villes adhérentes (recette globalisée) faisant en définitive de l'activité natation scolaire la principale source de recette d'activité du CNI.

### **III- 2022 et perspectives 2023**

Le CNI s’attache à développer de nouvelles recettes ou consolider celles existantes.

Dans ce cadre, le CNI a prospecté de nouveaux usagers pour élargir le périmètre de l’activité des locations aux associations.

Le renouvellement d’une offre de snacking en début de l’été 2022 permet d’anticiper une recette au compte administratif de l’ordre de 2 000 € de frais fixe / an auxquels s’ajouteraient 100 € par jour en saison lorsque la fréquentation dépasse 700 personnes.

La passation d’une convention entre la CNI et l’Hôtel de Moulin à Vent permet de facturer un nouveau loyer sur cet exercice.

S’agissant des dépenses, la hausse des coûts de l’énergie impacte les comptes du CNI. En 2022, les dépenses de gaz devraient progresser de 23 K€ et les dépenses d’électricité de 160 K €

Le CNI devrait bénéficier des dispositifs mis en place par l’Etat et notamment du « filet de sécurité » pour couvrir une part de cette inflation ainsi que la hausse du point d’indice des agents.

Le CNI majore néanmoins, à titre prévisionnel, le montant de la contribution fiscalisée de 2023 en la fixant de manière provisoire à 1 950 000 €, dont 682 500 € pour la ville de Lyon.

Cette majoration tient compte des prévisions de résultat 2022 du CNI, des recettes du filet de sécurité 2022 et de l’estimation de la poursuite de la hausse du coût d’approvisionnement en énergie (+37 K € de gaz et + 200 K € d’électricité).

Le montant de la contribution appelée sera réajusté à l’occasion du vote du budget 2023 du syndicat.

	2018	2019	2020	2021	2022	prévisionnelles 2023
contribution fiscalisée totale	1 850 000	1 850 000	1 850 000	2 142 500	1 900 000	1 950 000
contribution Ville de Lyon ( 35%)	647 500	647 500	647 500	749 875	665 000	682 500

Vu l’article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l’avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d’activité et du compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal du Centre Nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET